

N° 2011-053

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 25 février 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	18/02/2011
Affichage	18/02/2011

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : **TRAVAUX 4**

OBJET : **CONTRAT DE  
REDYNAMISATION DES SITES DE  
DEFENSES – DEVELOPPEMENT  
DE LA CAPACITE DE  
STATIONNEMENT – PARKING  
RESIDENCE AIGLE BLEU –  
(FICHES 8A & 8B)**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

MUSSON Pascal pouvoir à PEYTHIEU Eric  
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard  
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
DAVANTURE Bruno pouvoir à CIRIO Raymond  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe  
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin

**Absents-Excusés :**

MUSSON Pascal, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Francine DAERDEN

Par délibération n° 2010-124 en date du 29 avril 2010, le Conseil Municipal a entériné le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense.

Par délibération n° 2010-126 en date du 29 avril 2010, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des aménagements de parkings afin d'améliorer l'offre de stationnement (fiche 8c).

Il est également prévu dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de développer la capacité de stationnement des véhicules (fiches 8a & 8b), par :

L'acquisition du parking souterrain de la résidence Aigle Bleu, avenue René Froger (fiche 8a du CRSD - délibération 71-09 du 11 mai 2009) pour un montant de 3 553 511 € HT.

L'aménagement dudit parking en parc de stationnement fermé et payant qui proposera notamment un package Forfait de Ski/Stationnement (fiche 8b du CRSD) pour un montant de 250 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les deux opérations présentées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de l'opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0


ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
*Gerard*  
Gérard FROMM  
MAIRIE DE BRIANÇON  
Hautes-Alpes



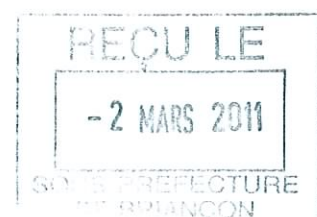
TRANSMIS LE 1 - MARS 2011

PUBLIÉ LE 1 - MARS 2011

NOTIFIÉ LE



Nom du Projet	FICHE 8
<b>Economie touristique du Briançonnais</b>	
Description : <b>Développement de la capacité de stationnement et amélioration des accès à la cité Vauban</b>	
<b>Objectifs et public visés :</b> <b>Les ressources foncières de Briançon sont d'autant plus rares qu'elles sont amoindries par les classements en zone à risque et par la topographie du terrain : la capacité de stationnement et l'amélioration des accès aux espaces touristiques sont à envisager.</b>	
<p><u>Développement de la capacité de stationnement :</u></p> <p>Il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil et le stationnement des véhicules, notamment à l'entrée sud de Briançon, dans la zone touristique de loisirs située au pied de la station de sports d'hiver de Serre Chevalier (270 km de pistes), zone très fréquentée et régulièrement engorgée lors des moments forts des saisons touristiques d'hiver et d'été, et à proximité également du casino.</p> <p>La récente inscription de Briançon au patrimoine mondial par l'UNESCO doit conduire la ville à anticiper l'accroissement de la fréquentation et l'allongement des saisons touristiques dans le cadre d'une diversification de l'attractivité liée au patrimoine architectural et culturel. La disponibilité de parkings publics supplémentaires permettra d'assurer un stationnement dans de bonnes conditions, un développement de l'accueil touristique et de faire face à l'accroissement et à l'allongement de la fréquentation touristique du au classement UNESCO.</p> <p>Cette opération contribuera à la diversification des activités économiques de Briançon et à un développement de son attractivité, renforçant ainsi son rôle de pôle économique dans la zone d'emploi.</p> <p>a et b- Acquisition puis aménagement d'un parking souterrain de 220 emplacements (éclairage, travaux de finition) permettant à l'équipement d'être mis à la disposition des usagers dans des conditions de fonctionnement conformes à la réglementation et aux contraintes de sécurité pesant sur un tel ouvrage. Situé aux abords immédiats de la gare de départ de la télécabine du Prorel et du casino de jeux, ce parc de stationnement souterrain – non consommateur d'espaces- au plus près de la zone touristique de loisir, notamment dans l'objectif de proposer un produit packagé « remontées mécaniques+stationnement » (gratuité du parking pour les titulaires du ticket des remontées mécaniques). Le parking rentrera ensuite dans la délégation de services publics ( DSP) des parkings de la commune.</p> <p>c - Offrir un meilleur accueil touristique en améliorant l'offre actuelle de stationnement, par un aménagement de divers secteurs, obligeant ainsi les automobilistes à une rotation plus importante dans l'occupation des places, d'une part et, d'autre part, en offrant plus de sécurité et de facilités dans des parcs en ouvrage, de manière à limiter, autant que possible, les circulations et stationnement dans la cité historique, tout en incitant à l'usage des transports collectifs.</p> <p>Les secteurs concernés sont :</p>	



- le parking du Champ de Mars	250 000 €
- le parking « Mail » du val Chancel	50 000 €
- le parking Jean Freund	50 000 €
- le parking Jullien	50 000 €
- le parking aménagé du Val Chancel	120 000 €
- le parking aménagé du Prorel	120 250 €

**d - Amélioration des accès à la cité Vauban :**  
Aménagement sur l'axe Italie-Gap, très emprunté, tant par des véhicules lourds que légers, situé en entrée d'agglomération, dans un secteur donnant directement accès à la cité Vauban et à ses fortifications, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.  
Les aménagements concerneraient la mise aux normes réglementaires actuelles du rond-point d'accès à la fois au parking du Champ de Mars et à la cité Vauban, un programme de requalification des annexes de voirie pour que les commerçants, usagers et piétons puissent se les réapproprier.  
L'ensemble de ces travaux impacterait la RN 94, l'accès au Fontenil (RD 302), ainsi que les espaces publics de la ville.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Briançon

**Lieu de réalisation :** Parking Aigle Bleu, le parking du Champ de Mars, le parking « Mail » du val Chancel, le parking Jean Freund, le parking Jullien, le parking aménagé du Val Chancel, le parking aménagé du Prorel, Champ de Mars.

**Calendrier de réalisation :** 2010 – 2011

<b>Coût estimatif :</b>	
a - Acquisition parking souterrain :	3 553 511 € HT
b - Aménagement du parking souterrain :	250 000 € HT
c - Amélioration de l'offre de stationnement :	640 250 € HT
d - Aménagement Champ de Mars :	410 490 € HT
<b>Total</b>	<b>4 854 251 € HT</b>

**Résultat attendu :**  
50 emplois locaux sauvegardés pendant plus de 2 années dans le secteur du bâtiment, d'autant plus durement touché par la crise financière que l'effet « vase communicant » du dispositif « Scellier » (non applicable à Briançon) délocalise l'investissement locatif immobilier vers les zones éligibles.  
Confortement de la fréquentation touristique de Briançon (station de ski de Serre Chevalier, casino de jeux, activités commerciales ...) par le développement de la capacité de stationnement.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Augmentation du nombre d'heures de stationnement en silo
- Augmentation de nombre d'heures de stationnement sur les sites aménagés de surface
- Augmentation du nombre de passage aux caisses des remontées mécaniques au départ du Prorel
- Augmentation du nombre de passagers en transports en commun

## PLAN DE FINANCEMENT

Principaux postes de dépense	Financeurs	Taux de participation	Montant
a - Acquisition parking souterrain	Conseil Régional	15,78 %	560 700 €
	Conseil Général	33,24 %	1 181 113 €
	Commune de Briançon	50,98 %	1 811 698 €
	Total		3 553 511 €
b - Aménagement du parking souterrain	Etat (CRSD) : FNADT	55 %	134 750 €
	Conseil Régional	15 %	65 250 €
	Commune de Briançon	30 %	50 000 €
	Total		250 000 €
c - Amélioration de l'offre de stationnement	Etat (CRSD) : FNADT	50%	325 250 €
	Conseil Régional	17%	107 000 €
	Conseil Général	12%	80 000 €
	Commune de Briançon	20%	128 000 €
Total		640 250 €	
d - Aménagement Champ de Mars	Conseil Régional	43%	175 000 €
	Conseil Général	37%	152 000 €
	Commune de Briançon	20%	83 490 €
	Total		410 490 €
Total HT		100 %	4 854 251 €